



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI
Séance du 23 février 2021

Délibération n° 2021-02-46

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation de l'administrateur provisoire, le 23 février 2021.

Vu le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2020.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020.

| |
|--|
| Nombre de membres constituant le conseil : 34 Quorum : 17 Présents : 10 Procurations : 6 Nombre de membres participants à la délibération : 16 |
| Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 |

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 15/03/2021

L'administrateur provisoire,

Transmise au recteur le : 15/03/2021

Loïc Vaillant



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 24 novembre 2020

Membres présents au conseil d'administration.

Président : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Laurent Brizzi - Serge Verdeyme

Excusés : Gilbert Hénaff - Christine Fernandez

Absents : Marc Bellenoue - Céline Meslier

Collège n°2 : Eric Esperet - Nicolas Genre - Antoine Godbert

Excusée : Mariannig Hall

Absents : Anne Costa

Collège n° 3 :

Procurations : Gérard Blanchard - Catherine de Colbert - Christine Denis - Gilles Lasplacettes

Absents : Michel Reverchon-Billot

Collège n° 4 : Philippe Lagrange - François Seguin

Excusé : Pascal Carato

Absents : Laure Favot-Laforge - Martine Garcia - Valérie Legros - Myriam Marcil - Christophe Sicot

Collège n° 5 : Philippe Brissonnet - Sandrine Chevailler - Anne Tranoy

Absents : Jean-Claude Ben - Valérie Magliulo - Frédéric Stoebner

Collège n° 6 :

Absents : Mathieu Manceau Pierrick Gautier - Félix Jamalian - Marion Sarrazin

Personnes invitées présentes :

Madame Delphine Pionnier, cheffe de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur auprès de la Rectrice de l'académie de Poitiers ; Sylvette Vézien, agent comptable ; Christophe Chasseguet, délégué général de la COMUE ; Anne-Marie Bevilacqua, assistante de Direction de la COMUE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du budget rectificatif n°2 2020 (*pour vote*)
- 2- Approbation du budget initial 2021 (*pour vote*)
- 3- Informations diverses

Nombre de membres constituant le conseil : 37

Quorum : aucun

Présents : 11

Procurations : 4

Informations du Président

Le président débute la séance en rappelant que le conseil d'administration réuni le 12 novembre 2020 n'a pu valablement délibérer sur les questions budgétaires car le quorum physique n'était pas atteint. Un nouveau Conseil d'administration a donc été convoqué ce jour afin d'approuver formellement le budget rectificatif 2020 n°2 et le budget initial 2021. En application des statuts, le Conseil d'administration est fondé à délibérer sur ces points, même en l'absence de quorum.

1. Budget rectificatif n°2 2020 (pour vote)

M. le président présente le rapport de l'ordonnateur portant sur le budget rectificatif n°2.

Les emplois

Le président rappelle que par décision du 7 octobre 2019, le MESRI a réduit les emplois affectés à la ComUE Léonard de Vinci à 22 postes. Ce total est inchangé par rapport au budget initial approuvé le 8 janvier 2020.

Les charges

✓ Les charges de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement, hors dépenses fléchées Agence Aliénor Transfert, s'élève à 912. 2 K€, dont 16 K€ au titre des amortissements.

La plupart des postes de dépenses ont été ajustés en regard de la consommation des crédits constatée et des perspectives de besoins financiers d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2020. L'activité des services et donc les dépenses liées (notamment l'activité des écoles doctorales) ont été fortement impactées par la crise sanitaire de la COVID 19.

Cependant, un poste budgétaire croît fortement et trois autres font leur apparition dans la section de fonctionnement :

- Le poste budgétaire consacré au Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) passe de 51 000 € prévus initialement à 117 000 €. En effet, le PÉPITE Nord-Aquitain a été lauréat en septembre 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt, organisé par le MESRI, dans le cadre de la structuration des 33 pôles PÉPITE de France. Dans ce cadre, la ComUE bénéficie d'une dotation de 71 000 € destinée au financement d'un poste d'ingénieur(e) assurance qualité et maîtrise d'ouvrage de projets numériques et de frais liés à cette mission. Ce poste COMUE sera localisé auprès du chargé de mission PEPITE de la COMUE, Vincent Jolivet, à l'université de Limoges.

Le recrutement est en cours et il convient d'inscrire en fonctionnement les crédits nécessaires au versement de la somme correspondante à l'université de Limoges qui rémunèrera la personne recrutée durant un an.

- Les 3 postes de dépenses de fonctionnement qui font leur apparition sont « appels à projets recherche : 174.98 k€ », « projets infrastructures numériques : 300 k€ » et « salle active STAPS Angoulême : 20 k€ ».

Ces 3 postes correspondent à des sommes déjà inscrites en dépenses d'investissement au budget initial 2020 et au budget rectificatif n°1. En effet, le CA de la COMUE, après avis du Conseil des membres, avait validé l'octroi de subventions d'investissements à nos établissements membres, pour des cofinancements de projets retenus à l'appel à projets de la région Nouvelle Aquitaine et d'intérêt collectif. Ces financements d'investissements devaient être pris sur le fonds de roulement qui était de presque 700 k€ fin 2019.

Or il s'avère que les EPSCP ne peuvent octroyer de subventions d'investissement. Il convient donc de procéder aux versements budgétés par l'intermédiaire de subventions de fonctionnement. S'agissant cependant de sommes indéniablement dédiées à la réalisation d'investissements, mais considérés comme du fonctionnement, une demande formelle d'autorisation de prélèvement exceptionnel sur notre fonds de roulement a été adressée à Monsieur le Recteur délégué à l'enseignement supérieur.

Monsieur le président indique à ce sujet qu'il a reçu le 23 novembre 2020 l'autorisation formelle du Recteur délégué, M. Galderisi, de prélever les sommes nécessaires sur le fonds de roulement dans la mesure où il s'agit clairement de co-financer des investissements réalisés par nos établissements membres. Il ajoute que même après cet important prélèvement, le fonds de roulement de la COMUE reste supérieur aux minimas attendus puisque nous disposons de 77 jours de fonctionnement.

Les dépenses liées à l'Agence Aliénor Transfert qui sont des dépenses fléchées (strictement dédiées à la réalisation d'une opération clairement identifiée) sont ajustées à la réalité des perspectives de recettes et de dépenses prévisibles pour l'ensemble de l'exercice 2020 (800 k€). Le solde du million d'euros prévu initialement sera perçu au cours de l'exercice 2021.

✓ **Les charges d'investissement**

Compte-tenu du transfert des crédits nécessaires au financement des projets d'investissement initialement prévus, comme évoqué ci-dessus, les dépenses de fonctionnement ont été réduites au niveau des stricts besoins de la COMUE en matière d'équipement et de projets de développement (salle immersive, équipements informatiques et mobiliers, plateforme numérique open badges).

Les produits :

✓ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, hors recettes fléchées Agence Aliénor Transfert, s'élèvent à 484 090 €. Ce montant connaît deux modifications notables :

- Tout d'abord, comme évoqué dans la partie « dépenses de fonctionnement », la COMUE est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Pépite. Il en résulte une augmentation des recettes prévisionnelles qui passent de 51 k€ à 117.8 k€.
- D'autre part, les subventions appelées auprès des établissements membres ont été réduites à zéro. En effet, la réduction d'activité liée à la COVID 19 et les recettes extérieures obtenues

par la COMUE rendent inutile l'appel de ces sommes destinées uniquement à l'équilibre financier.

✓ **Les recettes d'investissement**

Afin de financer l'ensemble des opérations investissements, outre notre propre capacité d'autofinancement de 16 K€, il est prévu d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 514 130 €.

Mme Sylvette Vezien présente et commente les tableaux GBCP.

Avant de passer au vote, M. Brissonet revient sur la décision de la DGESIP en 2019 conduisant à retirer 14 des 36 postes de la COMUE et s'insurge fortement contre la méthode utilisée en la circonstance et contre ses conséquences quant à l'aboutissement des projets de la COMUE.

Avis sur le tableau GBCP n°1 :

M. Brissonet assortit son vote favorable du commentaire susmentionné puis l'ensemble des autres administrateurs approuvent le tableau n°1.

Avis sur les tableaux GBCP n°2, 4, 6 et 9 :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ensemble des autres tableaux GBCP.

2. Approbation du budget initial 2021 (pour vote)

Monsieur le président rappelle le contexte d'incertitude qui entoure l'évolution de la politique de site souhaitée par nos établissements membres. Il précise cependant que le contrat de site qui régit l'action de la COMUE arrivera à son terme le 31 décembre 2021 et qu'il convient donc de voter un budget initial complet. Il présente donc le rapport de l'ordonnateur portant sur le budget initial 2021.

Les emplois

A la création de l'université confédérale Léonard de Vinci, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait attribué à l'UCLdV 65 emplois, dont 18 au titre de 2015, 21 au titre de 2016 et 26 au titre de 2017. A compter du 1^{er} janvier 2018, 29 emplois ont été réaffectés aux ComUE Aquitaine (4 emplois) et Région Centre (25 emplois). Il restait donc pour la COMUE Léonard de Vinci 36 emplois. Par décision du 7 octobre 2019, le MESRI a réduit les emplois affectés à la COMUE Léonard de Vinci à 22 postes.

Les charges

✓ **Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnements prévisionnelles s'élèvent à 796 000 €. Parmi ces dépenses, trois grands postes peuvent être isolés :

- Les dépenses de fonctionnement : les prévisions restent relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Le seul fait notable est l'élévation importante du poste PEPITE (pôle entrepreneuriat-étudiant). En effet, dans le cadre de l'appel à projets « l'esprit d'entreprendre » initié par le MESRI, la COMUE devrait percevoir une dotation sensiblement accrue, ainsi que le renouvellement de la participation régionale précédente. Ces recettes sont destinées à financer des dépenses

correspondantes réalisées soit directement par la ComUE, soit par les établissements eux-mêmes, pour un montant de 260 k€.

- Les écoles doctorales : Le budget prévisionnel est légèrement en baisse pour tenir compte de la poursuite des effets de la COVID 19 qui va continuer, quelques mois encore au moins, à ralentir les déplacements liés aux activités de formation.
- Aliénor Transfert : ces dépenses fléchées prévisionnelles de 200 k€ correspondent au solde des opérations de maturation engagées en 2020 et réalisées en 2021, dans le cadre de l'expérimentation qui a pris la suite des SATT.

✓ **Les charges d'investissement.**

Pour 2021, une dépense d'investissement prévisionnelle de 80 k€ est inscrite au budget afin de déployer à l'université de Limoges une salle numérique immersive sur le modèle de celle déployée en 2020 dans les locaux de l'université de Poitiers mis à disposition de la COMUE.

Les produits :

✓ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2021 s'établissent à 812 k€. Il existe 3 grandes natures de recettes :

- Les recettes fléchées liées à l'Agence Aliénor Transfert : ces recettes fléchées de 200 k€ correspondent au solde attendu en 2021 de la première tranche de l'aide accordée par le Secrétariat général pour l'investissement à l'Agence Aliénor Transfert, dans le cadre de l'expérimentation qui a pris la suite des SATT.
- Les subventions extérieures : ces subventions sont relativement stables, sauf en ce qui concerne les activités du Pépite Nord-Aquitain où l'appel à projets « l'esprit d'entreprendre » initié par le MESRI va générer d'importantes nouvelles recettes (+ 115 k€) destinées à financer la montée en puissance de l'entrepreneuriat étudiant.
- Les cotisations et subventions des établissements : des cotisations fixes ont été instituées au prorata de la subvention pour charges de services public perçue par chaque établissement. Afin d'équilibrer le budget global de la COMUE, des subventions sont inscrites à titre prévisionnel au prorata du nombre de doctorants de chaque établissement. Ces subventions font l'objet d'ajustements au cours de l'exercice comptable, en fonction de la réalité de besoins financiers de la COMUE.

✓ **Les recettes d'investissement**

A ce stade budgétaire, les recettes d'investissement prévisionnelles consistent en la somme de la dotation pour amortissement et d'un prélèvement sur le fonds de roulement de la COMUE.

Mme Sylvette Vezien présente et commente les tableaux GBCP.

Avis sur le tableau GBCP n°1 :

A l'issue des débats, M. Stuebner s'abstient de voter, M. Brissonet assortit son vote favorable du commentaire susmentionné au pont précédent de l'ordre du jour puis l'ensemble des autres administrateurs approuvent le tableau n°1.

Avis sur les tableaux GBCP n°2, 4, 6 et 9 :

Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'ensemble des autres tableaux GBCP.

3. Informations diverses

Avant de clore la séance, le président rappelle qu'un administrateur provisoire de la COMUE sera désigné à compter du 1^{er} janvier 2021 et que sauf urgence, il n'y aura normalement plus de nouvelle réunion du Conseil d'administration avant le renouvellement des administrateurs.